



ALTERNATIVES CITOYENNES

Trimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le PCPA est soutenu financièrement par le Ministère congolais du Plan, le Ministère français des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. Le contenu d'Alternatives Citoyennes ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère congolais du Plan, du Ministère français des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement et de l'Union européenne.

NUMERO - 22 - Septembre 2014
Gratuit



Gaston IGNOUMBA, président de la quatrième session du comité de pilotage remettant la clef du PCPA Congo à Marion Perrin, présidente de la cinquième session du comité de pilotage

Comité de pilotage du PCPA-Congo

Brazzaville a abrité la quatrième session de l'instance politique du Programme

(P.2)

Cinquième session du comité de pilotage, du 9 au 10 Octobre 2014, à Versailles (France).

Ambassade de France au Congo

Signature de deux protocoles de financement sur le Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (SCS)

(P.10)

Jean Pierre VIDON, Ambassadeur de France au Congo et Josué NDAMBA, Secrétaire Général adjoint de la Fondation Niosi, paraphant les documents.



COMMUNIQUER C'EST CRÉER LE DIALOGUE CHAQUE JOUR

Brazzaville a abrité la quatrième session du Comité de pilotage du PCPA-Congo

Placés sous la présidence de Gaston Ignoumba, les travaux de la quatrième session du comité de pilotage, dans la phase II du Programme concerté pluri-acteurs au Congo, se sont tenus dans la capitale congolaise du 3 au 4 juillet dernier.

Plusieurs points ont constitué le menu de la quatrième session : le contrat de désendettement et de développement ; l'apport de l'actualité au programme ; les comptes-rendus des délégués des commissions ; l'apprentissage collectif ; l'évaluation en continu et la capitalisation du Programme ; les assises de la coopération décentralisée des Yvelines.

Au sujet du contrat de désendettement et de développement, le président de la session a informé les participants, qu'à l'initiative de l'Agence Française de Développement (AFD), une réunion s'est tenue le 3 juillet à l'Ambassade de France à Brazzaville et que le PCPA-Congo y a pris part. A cet effet, le comité de pilotage a désigné sa commission de veille sur le C2D et le Plan National de

Développement (PND) pour le représenter à cette réunion.

Le deuxième point a, quant à lui, permis de faire une analyse de l'actualité aussi bien nationale qu'internationale, en vue d'épingler des goulots d'étranglements capables d'influer sur les activités du PCPA-Congo.

Au sujet de la composante 3 « Renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement des territoires », les participants ont recommandé à la cellule exécutive d'élargir ses relations aux secrétariats généraux des collectivités locales, qui sont des organes administratifs permanents.

Les participants ont décidé d'élargir les missions du bulletin de communication du PCPA Congo. La ligne éditoriale du journal Alternatives

a été réorientée, en ouvrant ses colonnes à d'éventuelles analyses des membres sur des points précis de l'actualité. Les analyses devront se faire dans le strict respect non seulement de la déontologie du journalisme mais aussi des valeurs de la charte du PCPA. Le comité de pilotage a tenu



Vue de la salle pendant les travaux du comité de pilotage.

à préciser que le contenu de ces analyses n'engagerait que leurs auteurs et leurs organisations.

Aussi, la session a poursuivi ses travaux par le compte-rendu des délégués des commissions. Avant tout, le comité de pilotage a validé le compte rendu des activités menées en France et au Congo.

La commission recrutement a informé le comité de pilotage que, Olga Mireille Kabanabandza a été retenue comme responsable de la composante 1 « Renforcer la crédibilité et l'exemplarité de la société civile congolaise », cumulativement avec ses fonctions de coordinatrice de la Cellule exécutive du PCPA Congo.

Au sujet de la proposition de la loi portant organisation des associations en République du Congo, la

commission a examiné et fait des propositions en guise de contribution, afin de l'amélioration de celle-ci. Le travail de la commission a été remis au député BATI, le 27 juin, lors de la séance de travail qu'il a eue avec la commission du PCPA, au bureau de la CAJA (Commission affaires juridiques et administrati-

ves). Il ressort de cette rencontre que, prochainement, la commission du PCPA pourra être conviée à une séance de travail avec les membres de CAJA pour une discussion plus approfondie sur la proposition de loi. Sur la collaboration entre les PCPA, Léa Amandine Boussabote Loukoula, un des deux délégués du PCPA Congo dans la collaboration avec les autres PCPA, a rendu compte de sa mission à Conakry (Guinée). Du 28 mai au 3 juin 2014, Léa Amandine, l'un des deux référents Inter-PCPA Congo désignés par le Comité de pilotage, a participé à l'assemblée générale du PROJEG (PCPA Guinée).

La commission mise en place pour statuer de la participation du délégué du CEPAREC aux activités du PCPA, a rendu compte au Comité

de pilotage. Après débats, ce dernier a décidé de l'exclusion du CEPAREC du PCPA Congo.

De l'évaluation en continu et de la capitalisation, le consultant sur l'évaluation en continu du PCPA Congo, Stéphane Vancutsem, du Bureau d'étude Belge COTA, a informé le comité de pilotage de sa méthodologie de mise en œuvre du suivi-évaluation en continu. Le comité de pilotage a délégué le suivi de cette activité à une commission. Il a ensuite procédé à la validation de la note de cadrage de la capitalisation du PCPA.

Des Assises de la coopération décentralisée des Yvelines, le comité de pilotage a acté sa participation à cette 6^{ème} édition en octobre 2014. Il est prévu dans ce cadre, la tenue d'un atelier d'échanges, le samedi 11 octobre, où seront présentés les thèmes tels que : la place de la concertation au Conseil départemental du Niari, qui sera animé par Gaston Ignoumba ; la vision de la société civile congolaise de sa participation aux politiques publiques, présenté par Léa Amandine Boussabote Loukoula ; la cellule exécutive présentera le dispositif de concertation mis en place dans le cadre du développement local dans les départements du Congo.

Pour marquer la fin des travaux, le président de la séance sortant a remis la « clé » du PCPA Congo à Marion Perrin, présidente de la prochaine session qui se tiendra les 9 et 10 octobre 2014 à Versailles en France.

Justin Ducker MAMBIKI

SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle)

Formation des OSC dans le cadre du fonds SCS

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle, en sigle SCAC, de l'Ambassade de France en République du Congo organise, en complément du financement de micro-projets de développement, des cycles de formation de renforcement de capacité des Organisations de la Société Civile (OSC) en conception et gestion de projets et, assure la mise en réseau des OSC.

Le premier cycle de formation a été organisé en novembre 2013, suite à l'appel à propositions de l'année 2013 et à la sélection de projets. Cette formation a été assurée par le GRET (Groupe de Recherche et d'Etudes Techniques) à Brazzaville. Destinée aux représentants des cinq ONG dont les projets avaient passé la première étape de sélection, cette formation s'est déroulée en trois jours.

Ce premier cycle consistait à revenir sur les règles majeures de gestion de projet. Suite à la validation de nouveaux projets issus du premier appel à projets, lancé en 2013, le SCAC a organisé un nouveau cycle de formation, dans la continuité du premier ; celui-ci a porté, cette fois-ci, sur « *le suivi-évaluation des projets* ». Il a duré 4 jours.

Confiée à nouveau au GRET Congo et dédiée aux responsables des mêmes cinq OSC pré sélectionnées pour bénéficier d'une subvention du Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (SCS), cette deuxième formation a eu pour objectifs de consolider les acquis en matière de gestion de projet, préparer les OSC présélectionnées à la construction d'un dispositif de suivi évaluation et à sa mise en œuvre.

À cet effet, la formation a porté sur les sujets en lien avec le suivi évaluation d'un projet à savoir, à titre indicatif : les règles et principes généraux du suivi évaluation d'un projet, le processus de co-construction d'un dispositif de suivi évaluation, le choix des indicateurs de suivi évaluation, le reporting technique et financier, les outils de suivi évaluation, etc.

La formation a déroulé divers outils pédagogiques, alternant apports théoriques au travers des exposés et mise en pratique via des exercices pratiques, des études de cas et jeux de rôles, etc.

Reiye GANDZOUNOU

L'ATDUR facilite l'accès à l'eau potable à plus de 10 000 Brazzavillois

Plus de 10 000 Brazzavillois habitant, l'arrondissement 8 Madi-bou dans les quartiers : Maison Blanche, Kinkozo, Moukouyou, Sangolo, Mbaloula, Saint Malo, Centre émetteur et Sangolo, ont désormais accès à l'eau potable.

L'organisation bienfaitrice n'est autre que l'association Action des Tacherons pour le Développement urbain et rural (ATDUR). Pour y parvenir, l'organisation a élaboré le projet d'aménagement et d'assainissement des puits et sources d'eau à Poto-Poto-Djoué.

Après avoir localisé les sites retenus pour l'aménagement des sources d'eau, l'ATDUR a procédé aux prospections techniques. Et elle a recruté quelques jeunes de ces quartiers pour s'assurer une main d'œuvre locale à faible coût et une appropriation des ouvrages. Ce geste salutaire a suscité un grand enthousiasme de la part de ces jeunes avec pour ambition d'être, enfin, utiles à quelque chose. D'où le satisfecit général des populations riveraines.



Source Moukouyou, quartier Sangolo

Deux sources ont été aménagées sur financement de l'Ambassade des Etats Unis de 2009 à 2010. La gestion des ouvrages est assurée par les bénéficiaires après la mise en place d'un comité de gestion et de développement communautaire sous la supervision continue de l'ATDUR.

La mise en œuvre du projet d'aménagement et d'assainissement des puits et sources d'eau à Poto-Poto-Djoué a apporté une plus value à l'ATDUR, à travers la création des petits revenus au-

près de la jeunesse engagée dans le projet, l'amélioration de la qualité d'eau, l'assainissement des sources et puits, la sécurisation et modernisation des points d'eau, l'augmentation du débit d'eau, l'amélioration des conditions de puisage... Outre cela, l'ATDUR jouit, désormais, d'un préjugé favorable auprès des populations des quartiers concernés. La mise en œuvre du projet dans ces quartiers a été propice à l'adhésion à l'ATDUR de nouveaux membres habitant ces quartiers.

La satisfaction des populations se justifie du fait que longtemps, elles ont été délaissées par l'entreprise paraétatique en

charge de ces questions d'eau (Société Nationale de Distribution d'Eau -SNDE-). En effet, ces quartiers longent la rivière Djoué et leur relief est accidenté.

Neuf ans après sa création, l'ATDUR démontre, à plus d'un, les nombreuses compétences que regorge cette association et souvent suscite, l'admiration des intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Membre du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA-Congo) depuis juin 2013, cette association fait partie de sa plateforme thématique : Eau et Assainissement.

Aimé Varsy BONGA

Les CODAC veulent soutenir les jeunes filles-mères à Djambala

Après son adhésion au PCPA Congo, l'Ong les Compagnons du Devoir et de l'Action (CODAC), entend recadrer ses activités, en apportant son soutien aux jeunes filles-mères, à Djambala. Pour l'efficacité de l'action, un centre d'écoute sera créé au chef-lieu du Département des Plateaux dans un proche avenir.

Ce centre d'écoute aura, entre autres missions, la réception et l'écoute des jeunes filles-mères démunies, abandonnées par les conjoints et ou les parents, l'organisation des espaces de parole, conseiller- voire -accompagner les cas les plus désespérés après une étude approfondie. Dans un premier temps, dix jeunes relais seront formés en matière d'éducation de la jeune fille-mère. Toutes ces activités seront également entreprises au profit de la jeune fille déscolarisée. Les Compagnons du devoir et de l'action (CODAC) est une association à but non lucratif, créée en

janvier 2000, à Djambala, dans le Département des Plateaux. Les CODAC visent la promotion des activités susceptibles de contribuer à l'éducation des jeunes et la santé des populations. L'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des jeunes filles-mères et des personnes vivant avec handicap fait également partie de leurs missions.

Des partenariats pour l'efficacité des actions

Pour atteindre leurs objectifs, les CODAC travaillent en partenariat avec quelques directions départementales des Plateaux telles : celle de la Santé ; de l'Action Sociale et

de la Famille ; de la Jeunesse et de l'Enseignement primaire et secondaire. Le partenariat avec les Chefs des quartiers est d'un grand secours pour l'OSC, surtout, dans la mobilisation des populations lors de la mise en œuvre de ses activités. Dans le cadre de ces différents partenariats, plusieurs activités ont été réalisées. Parmi celles-ci, l'on citera l'organisation des causeries éducatives sur le planning familial et la participation aux campagnes de vaccination, avec l'appui de la Direction Départementale de la Santé ; la mise en œuvre des activités de Planning familial, avec les

sages-femmes du centre de santé intégré (CSI) de Djambala ; le recensement des personnes vulnérables devant bénéficier du soutien financier de la Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Famille ; l'organisation de la rencontre avec les jeunes lors de la colonie de vacances de 2013, tenue à Djambala par le ministère de la Jeunesse et de l'Education civique; et l'organisation de 20 causeries éducatives, en 2013, au collège et au lycée de Djambala, sur le VIH/SIDA et le Planning familial.

Colette OTANKON

ASGC (Association des Scouts et Guides du Congo)

Les membres appuient les ressortissants de la RD Congo à regagner le bercail

En partenariat avec le Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'ASGC a mis en place une équipe composée de cinq jeunes Scouts et Guides, à savoir: trois scouts de l'Association des Scouts et Guides du Congo (ASGC): Guid l'or, Rufin et Félix; d'une guide de l'ASGC, Djelmie; d'une guide des Scouts et Guides de France, Clémence. Cette équipe est appelée, aussi, équipe d'intervention rapide au Beach.

Elle a pour missions, depuis le lancement de l'opération «Mbata ya bakolo» (ou gifle des aînés, est une opération de police lancée, le 4 avril 2014, à Brazzaville, pour lutter contre la criminalité et l'immigration clandestine), de : renseigner le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population) sur la situation du Beach; sensibiliser les populations sur les risques de violences sexuelles et violences basées sur le genre et orienter les victimes auprès du personnel du FNUAP pour une prise en charge psychologique et médicale; répertorier et orienter les femmes enceintes pour une prise en charge en soins obstétricaux et néonataux d'urgence.

L'ASGC travaille au Beach, en venant en aide aux ressortissants de la République Démocratique du Congo (RDC), particulièrement les

femmes, dans le cadre du retour volontaire des citoyens de la RDC en situation irrégulière. En effet, des bateaux sont mis à disposition au beach (port de Brazzaville), afin d'organiser, gratuitement, les traversées des sans papiers qui repartent volontairement ou de force.

Depuis le jeudi 15 mai jusqu'à ce jour, cette équipe se rend au Beach tous les jours du lundi au samedi. Soudée et très disponible l'équipe est très connue sur le site de l'ancien hôtel Cosmos où sont dressées des tentes des Nations Unies (UNICEF, UNFPA, HCR) et de la Croix rouge Congolaise, tout comme celles de l'AAREC et de l'Action humanitaire, afin d'améliorer les conditions d'attente des ressortissants de la RDC.

Dès qu'un cas est signalé sur le site, on l'oriente vers l'équipe ou bien on

appelle les membres de l'équipe. En effet, depuis son arrivée au Beach, l'équipe a, déjà, géré différents cas, tel le cas d'une femme gravement malade et enceinte qui a été transférée à l'hôpital de base de Makélékélé, grâce à l'appui des membres de l'équipe. «Nous nous sommes occupés, également, des enfants esseulés, d'une femme atteinte mentalement qui a voulu jeter son bébé de 8 mois dans l'eau... Nous avons eu à faire à beaucoup de cas d'urgences et nos actions ont été reconnues par le Système des Nations Unies à Brazzaville ainsi que par les forces publiques», raconte un des membres de l'équipe.

Le travail de cette équipe est coordonné par un psychologue qui travaille avec ses membres tous les jours. Dans le souci de mieux soula-

ger les souffrances des ressortissants de la RDC retournant au bercail, un centre de santé a été ouvert dans une de leurs tentes. Il accueille tous les jours des sujets de la RDC ayant besoin de soins.

Dernièrement l'équipe a géré un cas de viol. Une jeune fille venant de Pointe-Noire avait suivi son petit ami à Kinshasa et a été victime de viol dans la nuit du 17 au 18 juillet. Arrivée au Beach de Brazzaville par le bateau, l'équipe l'a prise en charge globalement.

Rappelons que le FNUAP et l'ASGC ont signé un partenariat depuis le 13 mai 2014, pour apporter un appui aux populations de la République Démocratique du Congo en transit au Beach de Brazzaville, dans le cadre de l'opération «Mbata ya Bakolo».

Paterne LOULENDO

Pour d'autres informations du Programme Concerté Pluri-Acteurs, consultez notre site internet : www.pcpacongo.org

La masseuse des enfants sorciers

Qualifiés de sorciers, les enfants IMC (Infirmes Moteurs Cérébraux) sont ainsi rejetés par la société congolaise. Pour leur survie, l'Association Handicap Afrique (AHA) multiplie les initiatives.

Les enfants IMC (Infirmes Moteurs Cérébraux) du Congo Brazzaville sont de plus en plus abandonnés et condamnés à une mort lente. Nombre d'entre eux disparaissent dans l'enfermement dont ils font l'objet au sein des foyers.

Pour légitimer cet infanticide silencieux, les parents et la société leur font porter la responsabilité d'« enfants sorciers ». Cette ultime solution « libérerait » leurs mamans souvent jeunes qui voient ainsi leurs ménages disloqués, leur vie hypothéquée et complètement assombrie avec « assignation à résidence » à vie, sans perspectives.

Depuis les guerres récurrentes de 1993 à 2003, les AVC (Accidents Vasculaires Cérébraux) frappent indistinctement jeunes et adultes au sein des populations congolaises. C'est pourquoi, la prise en charge des uns et des autres est assurée par des masseurs-kinésithérapeutes qui se focalisent sur la tonification des muscles qui seraient devenus défailants. La lenteur des résultats et leur coût lassent progressivement les mamans qui portent leurs enfants aux « massages » et qui lâchent prise.

Au cours de leurs nombreux voyages et échanges effectués à l'étranger, des membres de l'AHA ont découvert une technique innovante pour traiter ce genre de cas : les techniques excitatives qui s'intéressent plutôt au cerveau, responsable réel de l'inactivité constatée des membres en cause.

Pour résoudre cet épineux problème, AHA a commencé par mettre en confiance certaines mamans meurtries, désespérées et au bord de la déprime, en les impliquant dans le paquet d'activités mises en œuvre au Centre Médipsyp. Pour cela, Handicap Afrique a décidé, avec l'aide de la Fondation Liliane (Hollande), de former ces mamans infortunées à la prise en charge de

leurs « enfants-fardeaux ». La stratégie payante consiste à les recruter dans ledit Centre pour qu'elles puissent, à leur tour, aider et soulager leurs semblables. Ainsi, la Fondation Liliane a mis à la disposition de AHA, madame Djéna GIKUNI, une Kinésithérapeute.

L'AHA a pris en charge ses voyages et hébergements. Résultats : 5 mamans d'enfants IMC ou hémiplé-



L'équipe des « Initiées » avec Djéna, la formatrice (3^{ème} à partir de la droite, soutenant Don Franck, un bénéficiaire ayant servi de cas clinique)

giques ont été formées. Ces mamans « initiées » ont appris, à partir du 2 janvier 2014, les techniques élémentaires dans la rééducation des IMC et ont été, par la suite, intégrées au sein de l'équipe éducative du Centre, afin de vivre avec AHA la devise de Médipsyp qui enseigne que : « donner à l'autre le meilleur de soi-même, c'est l'aider à être lui-même ».

Depuis mars 2014, AHA a offert un logis au sein de son Espace pour la Promotion des Handicapés (EPH) à Don Franck, un IMC de 14 ans, à sa grande sœur (16 ans) et à leur jeune maman « initiée » qui a perdu son foyer à cause de lui et qui se faisait constamment exclure des maisons à louer à cause de cet enfant dit « sorcier ». Ces enfants IMC/

hémiplegiques ont pu, ainsi, échapper à l'enfermement ou à la mort lente mais sûre entre 4 murs. Leur état physique, mental et affectif a été amélioré.

Les mamans ont trouvé un emploi valorisant. Elles peuvent aujourd'hui évaluer, avec beaucoup de satisfaction, le traitement dispensé, jadis, sur leurs enfants et comparer les résultats. Il y a déjà eu 3 demandes

de placement en hébergement. Ce qui a permis à AHA d'envisager l'ouverture prochaine d'un service d'hébergement (du lundi à 8 heures au vendredi à 17 heures) animé par la maman de Don Franck et progressivement renforcée par une ou plusieurs autres « initiées » avec le ratio d'une formatrice pour 4 enfants.

de placement en hébergement. Ce qui a permis à AHA d'envisager l'ouverture prochaine d'un service d'hébergement (du lundi à 8 heures au vendredi à 17 heures) animé par la maman de Don Franck et progressivement renforcée par une ou plusieurs autres « initiées » avec le ratio d'une formatrice pour 4 enfants. Ces résultats encourageants renforcent AHA à l'idée d'investir pour une cause hautement humanitaire. L'initiative a plu à la Fondation Liliane qui pense l'encourager. Dans le cadre de la mission de sensibilisation de Liliane Fonds qu'Handicap Afrique venait d'effectuer, du 19 au 23 mai derniers, l'association a prospecté les milieux et identifié quelques mamans dans les départements du Congo, en vue d'étendre l'expérience en dehors de Brazzaville.

AHA pense pouvoir compter sur la Fondation Liliane pour renforcer le projet, en étendant l'action à Pointe-Noire (pour la formation de 5 mamans de NKayi, Dolisie, Sibiti et Pointe-Noire) et à Owando (pour la formation de 5 mamans de Makoua, Ouesso, Boundji et Owando) afin de rapprocher ces services des populations. AHA attend l'aide de la Fondation Sur Un Pied d'Égalité pour l'équipement technique du projet. Un appui multiforme à l'ouverture et à l'animation de l'hébergement des enfants IMC sauverait beaucoup de vies, de couples et permettrait à ces mamans de vivre une vie relativement normale.

L'Association Handicap Afrique (Handicap Afrique (AHA) est une organisation congolaise à vocation panafricaine créée à Brazzaville, le 1^{er} septembre 1993, par 23 techniciens de la réadaptation, ses objectifs concourent à adapter les techniques de réadaptation importées de l'occident au contexte réel de l'Afrique et pour des Africains.

Le 3 janvier 1996, elle se dote d'un moyen d'expression pour ces techniciens au service des populations brazzavilloises, voire congolaises, en vue de lutter contre la tentation de se faire happer par l'administration plus juteuse.

C'est la création du Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP) dénommé « Médipsyp » dont le second voit le jour à Pointe-Noire, le 3 janvier 2012.

Le 24 juillet 2002, en partenariat avec la Fondation Sur Un Pied d'Égalité (Hollande), elle ouvre un Centre d'Aide par le Travail (CAT) dénommé « Espace pour la Promotion des Handicapés (EPH) qui anime, aujourd'hui, quatre ateliers : menuiserie, soudure, couture et reliure.

André KABI

Du poisson d'eau douce, en guise de cadeau aux populations de Djambala

L'initiative est de l'Association pour l'Intégration au Développement Durable (AIDD), une organisation non gouvernementale basée à Djambala. Créée le 10 février 2008, aujourd'hui, l'association forme des jeunes désœuvrés en pisciculture, afin de réduire le déficit en poisson sur le marché du Chef-lieu du Département des Plateaux.

L'Association pour l'Intégration au Développement Durable (AIDD) œuvre pour la promotion du développement durable et la protection de l'environnement dans le Département des Plateaux. Actuellement, AIDD construit son siège social dans la vallée de la Mpama.

Elle dispose, à cet effet, d'un terrain de sept hectares. C'est sur ce même terrain que l'AIDD procède à la formation pratique des jeunes désœuvrés, en leur apprenant l'élevage du tilapia. Cela, pour leur permettre de se prendre en charge, en produisant une denrée, pas seulement très recherchée dans le département, mais également très prisée par les populations riveraines.

L'AIDD justifie le choix du tilapia par sa simplicité et son adaptation facile aux conditions climatiques très capricieuses du département des Plateaux. Ainsi, l'élevage du tilapia est moins contraignante comparativement aux autres espèces ou

l'élevage des bovins. C'est pourquoi, la formation ne se limite que sur ce cas pratique de l'élevage du tilapia. Pour ce faire, l'AIDD prend les choses au sérieux en bénéficiant de l'expertise des structures spécialisées dans le domaine de la pisciculture. C'est le cas de la Direction Départementale de l'Aquaculture et de la Pêche Continentale ainsi que de la Station Piscicole de Djoumouna (dans la Sous-préfecture de Goma Tsé-tsé, département du Pool). En 2013, l'AIDD a bénéficié de l'appui financier du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales (PDARP) pour la formation et l'installation de quinze jeunes pisciculteurs que l'association continue régulièrement de suivre. Ce suivi se fait, malgré, les difficultés naturelles dues au relief du département des Plateaux. En effet, ce relief, notamment pour les plateaux de Nsah, Ngo et koukouya sont la source de

plusieurs rivières qui arrosent le mythique et majestueux fleuve Congo. Le département, cependant, accuse une raréfaction notoire d'eau. D'où toute la complexité de pratiquer la pisciculture. En marge de la pisciculture, l'AIDD a su lier l'utile à l'agréable, en associant l'élevage du tilapia à la gestion durable des ressources naturelles car, à ce jour, la destruction des forêts et la mauvaise exploitation des cours d'eau ainsi que la pratique de la pêche par empoisonnement des eaux sont monnaie courante dans les Plateaux. Ce qui participe à la pollution des eaux. Dans ce combat, l'AIDD collabore avec la Direction Départementale de l'Environnement pour la vulgarisation des textes connexes et la sensibilisation des populations environnantes à la sauvegarde des écosystèmes.

L'union fait la force

Pour ces activités, l'AIDD bénéficie

aussi, de temps à autre, de l'appui technique des organisations sœurs dont l'Association Jeunesse Chrétienne pour le Développement (JCD), basée à Lékana.

L'AIDD a travaillé au début de cette année avec Caritas Congo dans le cadre du recensement des impluviums dans le district de Lékana, qui a un manque criard d'eau. Ces impluviums demandent à être réhabilités pour résorber la crise d'eau dans les villages du district de Lékana. Ce qui explique tout l'intérêt que l'AIDD attache à ce projet sur la gestion rationnelle de l'eau, particulièrement en saison sèche. L'AIDD est membre du PCPA Congo, depuis 2013. Déjà, ses animateurs affirment que la forte implication de l'organisation au sein de la plateforme « Développement rurale et agricole », initié par le PCPA Congo, permet d'enrichir leurs connaissances et d'affûter leurs outils.

Claude Armand MFOURGA

Christelle TSONI PANDI : l'engagement au plus près de l'action

Etudiante en Economie à la Faculté des sciences économiques de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Christelle TSONI PANDI est actuellement comptable du Réseau national d'appui à l'insertion des jeunes (RENAIJE). Comment s'est-elle débrouillée à se frayer un chemin ?

Se hisser au sommet d'une organisation non gouvernementale n'est pas chose aisée, surtout lorsqu'on est débutant dans le monde de la société civile où l'expérience et le savoir-faire doivent constamment rimer avec savoir-être. Cela signifie que même lorsque l'expérience et le savoir-faire se conjuguent parfaitement, les candidats doivent se doter d'un moral d'acier pour traverser les étapes combien éprouvantes : du manque de revenus, manque de subvention, du bénévolat pur et dur ; de l'absence de démocratie, du dirigisme, du culte de la personnalité, de l'accumulation des mandats, etc. Tous ces travers n'ont pas pu arrêter Christelle TSONI PANDI, jusqu'à ce qu'elle ait mis le pied dans l'étrier d'or, en occupant un



Christelle TSONI PANDI

poste de commandement en comptabilité et finances.

L'histoire de Christelle TSONI PANDI avec le RENAIJE débute,

comme par enchantement, en 2012, lorsqu'un de ses frères lui demande de prendre part à un séminaire de formation. Elle ne se le fit pas répéter deux fois. Parce que là était son rêve. Depuis plusieurs années, la petite Christelle voulait œuvrer au sein d'une organisation de la société civile congolaise. Pour cela, elle avait frappé à toutes les portes, sans qu'aucune d'elles ne lui accorde cette opportunité. Pourtant, ce jour-là, la providence lui sourit : participer à un séminaire de renforcement des capacités des jeunes à l'élaboration des politiques publiques. Ce qui fut fait. Durant cinq jours, Christelle TSONI PANDI s'est accommodée au monde de la société civile. Au sortir de cette formation, elle pouvait

esquisser des petites théories rudimentaires sur la problématique de l'emploi, la rédaction d'un curriculum vitae ou d'une lettre de motivation et surtout, elle savait comment exercer sa citoyenneté de manière responsable et participative. Et quoi encore ?

Après cette expérience, Christelle TSONI PANDI n'a pas lâché prise. Elle a gardé un contact permanent avec la société civile, puis a adhéré à l'Association pour la Promotion de l'Initiative Privée (APIP) dont elle est devenue plus tard l'une des représentantes aux instances dirigeantes du RENAIJE. Voilà comment le rêve de Christelle TSONI PANDI est devenu réalité.

(Suite page 7)

Des femmes autochtones unies en groupements agricoles pour contrer la pauvreté

A Mayéyé et à Mikakaya, dans le département de la Lékoumou, avec l'aide d'une association féminine, des femmes autochtones se sont regroupées en groupements pour faire l'agriculture, afin de lutter contre la pauvreté.

Situé à quelques kilomètres du district de Mayéyé, au sud-est de Sibiti sur une déviation, Mikakaya est un village d'autochtones construit en huttes d'environ 150 mètres de long. Dans ce hameau, 23 femmes autochtones se sont constituées en groupement pour faire l'agriculture. Elles cultivent le manioc, l'arachide, l'oseille, le maïs... Un autre groupement de femmes autochtones à Mayéyé, mais qui est très organisé, compte 12 membres actifs. Celui-ci a une présidente, une vice-présidente et une trésorière. « Nous emballons le manioc dans des sacs et nous partons nous-mêmes les vendre à Pointe-Noire pour avoir un peu plus d'argent. Ça nous permet de nous acheter des d'habits, quelques ustensiles de cuisine et du savon. Par contre, quand nous vendions le produit de nos récoltes à Sibiti, nous ne gagnions presque pas grand-chose », a expliqué Henriette MAKABA, présidente du groupement de femmes autochtones de Mayéyé, mère de quatre enfants. Cette idée émane d'un commerçant de la localité qui a l'habitude d'aller vendre sa marchandise à Pointe-Noire, afin d'aider ces dernières à mieux gagner leur vie. Mis en place de 2010 à 2011, avec l'aide de l'association AZUR Développement, ces groupements de Mayéyé et de Mikakaya ont créé un effet boule de neige au niveau des femmes autochtones dans la Lékoumou. En dehors des plantations collectives de manioc, chaque femme autochtone, membre d'un groupement, compte aujourd'hui son propre champ. Philomène NZAMBA, mère de trois enfants, une autochtone vivant à Mikakaya, révèle : « on

n'avait pas la culture de faire nos propres champs. C'était plutôt des bantous qui nous faisaient travailler dans leurs champs pour des maigres revenus. Mais avec l'aide de l'association AZUR Développement, nous-nous sommes rassemblées en groupement pour faire l'agriculture », avant d'ajouter : « cette association nous a acheté des semences et des outils aratoires pour se lancer dans l'agriculture. Présentement, nous avons fait d'autres champs sans leur appui. Cette initiative a fait qu'aujourd'hui chaque femme autochtone possède sa propre plantation de manioc, une chose qui était difficile hier... »

Une expérience qui inspire !

Il faut dire que, le plus souvent, au village, ce sont les femmes qui nourrissent la famille. Cette réalité est aussi partagée chez les autochtones. Celles-ci s'occupent également de l'éducation de leurs enfants. Elles achètent les kits scolaires de leurs enfants et font face à d'autres charges grâce, maintenant, à l'activité agricole. Selon Martine Jeanine MAMONA, membre du groupement de femmes autochtones de Mayéyé, « quand nous vendons nos récoltes, nous enlevons un peu d'argent pour nos besoins physiologiques. Le reste d'argent nous le mettons dans notre caisse gérée par la trésorière. De même, quand des bantous nous sollicitent pour aller travailler dans leurs champs, nous versons les frais payés pour la dans la caisse du groupement ». « Nous prenons un peu d'argent dans la caisse pour acheter à manger quand nous allons travailler dans les champs des

bantous. Notre caisse nous sert également à faire face aux cas de maladie des membres du groupe à condition de restituer la somme prêtée », résume Martine Jeanine MAMONA, trésorière du groupement de femmes autochtones de Mayéyé.

L'agriculture, un moyen d'assurer l'éducation de leurs enfants

Selon Nina MBOYO, chargée de bureau d'AZUR Développement dans la Lékoumou, le groupement de Mayéyé avait une économie de 50.000 F cfa (76,22 euros) en caisse. Cette somme est le résultat du travail réalisé auprès des bantous pour l'entretien de leurs champs, moyennant 5.000 à 6.000 F cfa la journée pour l'ensemble du groupement. En dehors des groupements de femmes autochtones de Mayéyé et de Mikakaya, il y a d'autres groupements à Komono, à Mvouara, à Mabembe, à Makubi et à Doudou (dans le département de la Lékoumou), mis en place par AZUR Développement, dans le cadre du projet VIH/SIDA. Après quatre ans d'existence de ces groupements, l'on peut dire qu'ils fonctionnent tant bien que mal de nos jours. A titre d'exemple, celui de Mayéyé, comptant 12 membres actifs, possède, en quatre ans, il a produit trois plantations de manioc dont une a été vendue à 120.000 F cfa (182,93 euros) et chacune des femmes du groupement a reçu 10.000 F cfa. Dans ce groupe, huit (08) femmes autochtones envoient régulièrement leurs enfants à l'école, ce qui était hier, chose difficile. Vu la stigmatisation dont elles sont victimes, malgré la promulgation de la loi n°-5-2011 du 25 février 2011

portant promotion et protection des droits des populations autochtones au Congo, Nina MBOYO, chargée de bureau d'AZUR Développement à Sibiti estime que « les organiser en groupement est une façon pour nous de permettre à ce groupe vulnérable de travailler ensemble, afin qu'elles se soutiennent et soient autonomes, qu'elles connaissent leurs droits et qu'elles puissent s'occuper de la scolarité de leurs enfants. D'après Nina MBOYO, le Sous-préfet de Mayéyé, nous a toujours soutenu dans la tenue de nos activités quel qu'elles soient, par exemple : pendant nos descentes, nous passons par lui pour avoir l'autorisation d'aller dans un quartier pour commencer une activité ».

« Quand nous avons des activités de formation à Mayéyé, le Sous-Préfet nous donne gratuitement la salle de réunions. Cela prouve que nous avons une bonne collaboration avec cette autorité », lâche Nina.

Dans cette même lancée, le chef de quartier d'Indongo, un quartier des autochtones à Mayéyé, déclare : « nous sommes toujours conviés à toutes les activités d'AZUR Développement concernant les groupements agricoles des femmes autochtones. Nous avons pour mission de les mobiliser puis de faire l'interprète ». Le directeur de l'école primaire de Mayéyé, appuie ces propos en ces termes : « nous sommes impliqués dans les activités que mènent cette organisation dans la Lékoumou, dans la mesure où nous faisons la mobilisation, le suivi des groupements et même des visites de terrain avec les équipes de ladite organisation ».

Jean Thibaut NGOYI

Christelle TSONI PANDI : l'engagement au plus près de l'action

(Suite de la page 6)

Aujourd'hui, tout cela n'est plus que de l'histoire ancienne. D'ailleurs, elle n'en parle qu'à demi teinte : « En tant que femme, je me suis imposée, professionnellement, afin de promouvoir le genre ». Entre temps, elle a côtoyé des grands de la société civile congolaise : « J'ai donc été intégrée, en janvier 2013, dans le comité de

gestion du projet mis en œuvre, conjointement, par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et le RENAIJE, financé par le Programme Concerté Puri-Acteurs (PCPA-Congo). Dans ce projet, j'exerçais comme stagiaire au poste d'assistante administrative et financière ». Ce projet financé par le PCPA-Congo n'a fait qu'aiguiser son

appétit et à améliorer considérablement ses prestations. Puisqu'il s'agissait de former 70 jeunes leaders d'associations et diplômés-sans-emploi, dans les domaines de la bonne gouvernance, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Lors de la mise en œuvre de ce

projet, Christelle TSONI PANDI s'est confrontée à la réalité du suivi des politiques publiques, au cours duquel, des représentants des institutions étatiques et de l'administration publique ont échangé avec les jeunes sur leurs missions et leurs réalisations.

Stany Sédric MVIRI

CRAC SANGHA (FAHCO — UDEMK)

Pour la redynamisation de la culture du Cacao

Du 29 au 30 mai 2014, la communauté urbaine de Sembé, dans le département de la Sangha, a abrité l'atelier de réflexion sur la relance de la culture du Cacao, dans ce département. Cet atelier, placé sous le patronage d'Adolphe Elemba, Préfet du département de la Sangha, s'est déroulé dans la salle des conférences René Dambert Ndouane, en présence de : René Dambert Ndouane, premier Vice-président de l'Assemblée nationale et député de Sembé, Emmanuel Akwelakoum, président par intérim du Conseil départemental, Jean Prosper Koyo, ancien ministre de l'agriculture et ancien fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Fidèle Lucien Epoyo, Sous-préfet de Sembé et de Joseph BebyMebo, Administrateur maire de la commune urbaine de Sembé.

Trois allocutions ont marqué l'ouverture de cet atelier. Dans la première, Fidèle Lucien Epoyo a souhaité la bienvenue aux participants et aux autorités politico administratives du département, avant de louer l'initiative des ONG, laquelle vise, à terme, la prospérité économique de sa localité, capitale du cacao.

La deuxième prononcée par Jean Prosper Koyo a mis un accent particulier sur le travail réalisé par les ONG. L'orateur, remerciant, tous ceux qui ont apporté leur contribution tant en espèce qu'en nature, a rappelé que les assises de Sembé constituent une étape déterminante dans le processus de la relance de la filière cacaoyère.

Ouvrant les travaux de cet atelier départemental de réflexion sur la relance de la cacaoculture, Adolphe Elemba a rappelé à l'auditoire les moments de gloire des cacaoculteurs de la Sangha, avec des productions importantes et des revenus substantiels, avant de connaître une chute vertigineuse liée à l'abandon de la filière par l'Etat en 1984. Il a parlé, en outre, des efforts consentis par le gouvernement de la République, à travers le programme de construction de routes et la diversification de l'économie. Ce qui devrait contribuer à la relance effective de la filière cacaoyère dans le département. Filière appelée à devenir la locomotive du secteur agricole dans le département de la Sangha.

La phase des allocutions passée, trois communications ont été prononcées pour édifier les participants à cet atelier de réflexion. La première, présentée par Victor Placide Ebam, Président des sages de la Sangha, a porté sur l'historique de la culture du cacao dans la Sangha, comparée à celle des autres pays africains et au reste du monde. Victor Placide Ebam a rappelé, à cet effet, que la culture du cacao a été introduite dans la Sangha en 1923. Sa production s'est intensifiée, à partir des années 1960. Une assise économique sûre prit corps au sein

du département, avec la présence des grands planteurs. Aussi a-t-il terminé son propos, en exhortant les participants à retourner à la terre.

La deuxième communication a porté sur la présentation des résultats du diagnostic participatif, la stratégie et les mesures transversales, en vue de la relance de la filière cacaoyère, dans le département de la Sangha. Elle a été développée, tour à tour, par Justin Placide Cuddy et Jean Prosper Koyo, respectivement membre du CRAC (Cercle de Ré-



Vue de la tribune officielle à la cérémonie d'ouverture

flexion et d'Action de la Cacaoculture) Sangha et Co promoteur du projet. Le premier a rendu public les résultats du diagnostic participatif réalisé par les consultants locaux, dans les cinq districts du département, en insistant, particulièrement, sur les problèmes identifiés liés à la filière. Le second a présenté, par contre, les axes stratégiques qui devraient permettre aux cacaoculteurs de sortir de l'ornière, avant de donner les mesures transversales. La troisième et dernière communication a porté sur la mise en œuvre du Programme national de Développement de la Production du cacao. Elle a été libérée par Roger Mombandzo, représentant de CIB OLAM (Congolaise Industrielle de Bois), et Rodrigue Mpossoko, Directeur départemental de l'Agriculture. Le premier a présenté sa structure CIB OLAM et son implication dans la

filière cacaoyère en tant que maître d'œuvre du Programme national de développement de la production du cacao de 2014 à 2018.

Le directeur départemental de l'Agriculture a parlé, à son tour, de la volonté des pouvoirs publics de s'impliquer dans la relance effective de la culture du cacao.

Pour l'augmentation de la production.

Les participants ont suggéré : la formulation d'un programme de

mondial et des prix pratiqués dans les autres pays africains producteurs de cacao; l'incitation des jeunes à la filière cacaoyère, en adoptant des mesures économiques et sociales y relatives; la célébration de la journée du 30 mai de chaque année, en guise d'émulation en faveur des cacaoculteurs; le rapprochement des pépinières des plantations et des principaux centres de production. Signalons que les participants ont eu droit, après la restitution des groupes de travail, à une communication sur le thème: «*Comment les OSC peuvent-elles s'impliquer dans le développement local : cas de la filière cacao dans la Sangha*». Celle-ci, présentée par Alain Francis Mbemba, Responsable de la composante « Développement local du PCPA Congo », a mis en relief l'approche participative et la concertation en matière de développement local. Il a ensuite mis en évidence l'arsenal juridique congolais très favorable à la Concertation pour le développement local. A la fin de son exposé, Alain Francis Mbemba leur a suggéré de mettre en place un cadre de concertation sur la filière cacaoyère où tous les acteurs de la filière et tous ceux qui sont sensibles au changement s'y retrouveraient. Toutefois, en attendant la mise en place de l'organisation départementale des cacaoculteurs de la Sangha, une cellule provisoire de trois membres chargée du suivi des résultats de l'atelier de Sembé a été mise en place. Cette cellule devra bénéficier de l'appui et de l'assistance du CRAC Sangha. Elle est composée ainsi qu'il suit : Président: Egnal Saturnin ; Vice-Présidents: 1^{er}. Motho Nicolas, 2^{ème}. Nkeboth Marcel. Clôturant l'atelier, Fidèle Lucien Epoyo, Sous-préfet de Sembé, représentant le préfet du département, a félicité les participants pour la qualité des débats et les conclusions auxquelles ils sont parvenus.

Justin Placide CODDY

AAISC : une ascension historique

Co-fondée par Maurice NDEFI et plusieurs autres personnes, en août 1997, suite au constat de la dégradation de la santé des populations, l'Association pour l'Appui des Initiatives de Santé Communautaire (AAISC) est passée d'une simple ONG d'appui au développement socio-sanitaire à une association de grande envergure jouant un rôle majeur dans le marketing social et la lutte contre le VIH/Sida au Congo.

En dehors de la promotion du préservatif, actuellement, comme moyen de prévention contre les IST/VIH/Sida (*ndlr* : Infections sexuellement transmissibles -IST-) et les grossesses non désirées, l'AAISC a mis en place un nouvel outil de communication : « le magazine 100% Jeune ». Produit par les jeunes pour les jeunes, ce mensuel s'adresse au groupe cible âgé de 15 - 24 ans, tout sexe confondu. Il s'agit, en fait d'un journal socio-éducatif, à travers lequel les jeunes peuvent s'informer sur la Santé Sexuelle de la Reproduction et sur le VIH/Sida. Dans cette même optique, l'AAISC/AMSCO compte produire un nouveau magazine féminin dit : « 100% Fille » qui servira, aussi bien, comme une sorte de réponse préventive à la féminisation de la pandémie du VIH/Sida, mais également comme une tribune d'expression et d'échange sur les questions qui concernent les filles, telles que, la Santé Sexuelle de la Reproduction et sur le VIH/Sida. Dans le paysage médiatique congolais, tenir des périodiques vendus à des prix subventionnés de 100 FCFA peut paraître comme une ambition démesurée. Cependant, l'expérience acquise par cette ONG, tout au long de son parcours, constitue sans doute un atout favorable à la réussite des projets novateurs vers lesquels l'AAISC se tourne.

Des domaines diversifiés dès le départ...

Dès ses débuts, l'AAISC lutte contre les maladies endémiques : l'onchocercose et le paludisme. De 1998 à 2003, le succès de ses activités, axées autour de l'ingénierie sociale, l'aide à devenir membre du Forum des ONG de lutte contre le SIDA au Congo (FOSIC) et d'un collectif de 11 ONG : le CCOD (Conseil de Concertation des ONG de Développement). A partir de ce moment, AAISC prend de l'importance et s'affirme parmi les ONG de la scène nationale. Lorsque le CNLS (Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA) lance un avis d'appel d'offres pour le programme de Marketing Social du Préservatif du Projet de

Lutte contre le VIH/Sida et Santé (PLVSS) financé par la Banque Mondiale au Congo, en 2005, l'AAISC est sélectionnée pour mettre en œuvre ce projet. Suite à cela, la petite association qui a vu le jour à Kinkala (dans le Pool) intègre le Marketing Social et développe des activités de sensibilisation sur le VIH/Sida, de distribution et de vente de préservatifs, en s'implantant dans cinq départements : Brazzaville, Niari, Sangha, Kouilou et Lékoumou. L'AAISC met en œuvre trois types d'approches sur les techni-



Une séance de marketing social des préservatifs

ques de marketing social : une approche de proximité territoriale, une approche par groupe cible et une autre dite « Grand public ». Les résultats de cette stratégie ne vont pas se faire attendre.

Vers une spécialisation en marketing social des préservatifs

Ainsi, pour parer, en 2006 à la difficulté de vendre le préservatif qui, jusque là, n'était pas labélisé, des campagnes de grandes distributions massives et gratuites des préservatifs à la population sont organisées par l'AAISC, à l'époque où le condom de marque *Prudence* (distribué par Association santé familiale -ASF-) détenait le monopole du marché congolais. En ce temps, parler de la sexualité était un tabou pour certaines personnes surtout dans l'arrière pays. Dans

certains départements, une frange de la population n'était pas suffisamment informée sur le préservatif et soutenait, par exemple, que le préservatif "provoque la stérilité, les microbes et conduit à la débauche". Pour mettre fin à ces fausses croyances, l'AAISC a installé des antennes dans tous les départements du pays avec 22 vendeurs promoteurs et a réalisé des activités de sensibilisation sur le VIH/Sida/IST. En plus de ces prestations, il a été ajouté la sensibilisation sur les grossesses non désirées à la popu-

Pour toucher un public plus large, dans le cadre de l'approche grand public, l'AAISC a élaboré le label AMI3. Cette marque est soutenue par une campagne de communication. Une chanson, un clip et un sketch sur AMI3 (par le groupe « Ma Famille » de la Côte-d'Ivoire) ont été produits à cet effet.

Par ailleurs, les ventes du préservatif AMI3 sont sécurisées, car le compte est cogéré par l'AAISC et le CNLS après recouvrement des fonds. C'est en 2007 que l'AAISC, a été retenue pour la mise en œuvre de ce nouveau projet AMI3. Cette fois-ci, c'est le Fonds Mondial qui lance un appel d'offres, le PADEPP (Projet d'Appui à la Décentralisation et au passage à l'Echelle de Prévention et de Prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH/Sida) par le biais du CNLS, dans le but de couvrir les six autres départements du pays : Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette, Cuvette-Ouest et Likouala. Ce projet vient en appui à l'AAISC, pour rendre disponible et accessible le préservatif dans le reste du territoire congolais. L'AAISC a été doté d'un véhicule Toyota Hilux qui lui a permis de desservir tout le pays. Conséquences, les ventes de préservatifs vont augmenter de 400 000, en 2006 à 7 000 000, en 2007. Cette augmentation est aussi due au lancement officiel du préservatif sous le label AMI3, avec l'appui, cette fois-ci, d'un CD réalisé par l'artiste musicien congolais ZAO.

Au fur et à mesure, l'AAISC grandit

En Août 2011, l'AAISC signe un 3^{ème} contrat avec le projet PPSAC (Projet de Prévention du VIH/Sida en Afrique Centrale) financé par la Banque Allemande (la KFW - *Kreditanstalt für Wiederaufbau* en français : *Établissement de crédit pour la reconstruction*), après un avis d'appel d'offres, dans le cadre du Marketing Social. Ainsi, AAISC a une nouvelle appellation : AAISC/AMSCO (Association Pour l'Appui aux Initiatives de Santé Communautaire /Agence de Marketing Social pour le Congo).

Maurice NDEFI

AMI 3, une révolution du Secrétariat exécutif permanent du CNLS mise en œuvre par AAISC/AMSCO

Signature de deux protocoles de financement sur le Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (SCS)

Jeudi 5 juin 2014 à 8h30, M. Jean-Pierre VIDON, Ambassadeur de France au Congo, a signé avec deux associations congolaises, deux protocoles de financement sur le Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (SCS), engageant au total plus de 41 millions de FCFA.

A travers le Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud (SCS), l'Ambassade de France soutient des projets de proximité, qui répondent à des besoins clairement identifiés et



Jean Pierre VIDON et Davy LOUVOUEZO

qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Ainsi, après une sélection tripartite associant le Conseil Départemental du Pool (CDP) et ID. Le projet, cofinancé à hauteur de 20 000 000 FCFA par l'Ambassade de France au titre du SCS, propose de contribuer à améliorer le processus de décentralisation et la démocratie locale dans le district de Mbandza Ndounga dans le département du Pool. Le projet consiste à renforcer la connaissance des acteurs locaux sur la décentralisation et à appuyer les acteurs locaux, soit 210 représentants des 30 villages et 2 quartiers

du district de Mbanza Ndounga dans le département du Pool et l'élaboration d'un plan de développement local. Le second projet est animé par le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD). Ce réseau de 17 ONG, né en 1993 à Brazzaville est un cadre d'échange, d'information, de concertation et de dialogue représentée qui met l'accent sur la contribution aux

renforcer les capacités des OSC des 5 réseaux (CCOD, REIPER, CEPAREC, FOSIC et CNOP- Congo) en matière de suivi-évaluation des politiques publiques mises en œuvre dans les secteurs de la santé et de l'agriculture et d'appuyer la mise en place d'une concertation entre les autorités et la société civile sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre dans les secteurs



Jean Pierre VIDON et Josué NDAMBA

politiques publiques et le plaidoyer. Le CCOD était représenté jeudi matin par M. Davy LOUVOUEZO, Président du conseil d'administration. Le projet, appuyé par l'Ambassade de France à hauteur de 21 320 000 FCFA, prévoit de promouvoir la bonne gouvernance en République du Congo au travers d'une meilleure implication de la société civile dans les processus décisionnels pour la lutte contre la pauvreté. Il s'agira de

de la santé et de l'agriculture. Deux projets ont déjà été financés dans le cadre de la nouvelle enveloppe du SCS pour la période 2013-2016. Il s'agit des associations ASLAV et Azur développement qui mettent en œuvre des projets d'appui dans les domaines de la santé et de la protection du droit des femmes, respectivement dans la Likouala et à Pointe-Noire et Nkayi.

www.ambafrance-cg.org

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mougali III Brazzaville
République du Congo

Email: com1_pcpaongo@yahoo.fr / www.pcpaongo.org
Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme Concerté Pluri Acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Delphine ARNOULD, Cédric LE BRIS, Justin Placide CODDY, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

Loi sur les Associations à but non lucratif au Congo

La nouvelle loi corrige les faiblesses de la loi Waldeck Rousseau du 1^{er} juillet 1901

Benoît BATI, Député, est Président de la commission Affaires juridiques et Administratives de l'Assemblée nationale. L'homme qui a bien voulu s'entretenir avec nous n'est pas un acteur de la société civile, mais il est l'initiateur du projet de loi sur les organisations de la société civile, en remplacement de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Pourquoi cette proposition de loi?

La loi dite Waldeck Rousseau du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association est une loi française appliquée également dans les espaces des territoires colonisés par la puissance, depuis l'époque coloniale.

En France, elle a subi plusieurs modifications tenant compte des évolutions économiques de ce pays.

La loi du 1^{er} juillet 1901, vieille de plus d'un siècle, comporte plusieurs imperfections que nous avons relevées dans notre exposé des



Benoît BATI

motifs qui précède le texte de loi proposé.

Que reprochez-vous, exactement, à la loi du 1^{er} juillet 1901 ?

Cette loi est créée selon les réalités de la France, puissance coloniale. A cette époque, la notion d'association n'avait aucune emprise dans la culture des pays dits colonisés.

Et les économies de nos pays étaient étroitement liées au bon vouloir du pouvoir central, en dépit de l'affirmation de la déclaration des droits de l'Homme en France.

Aujourd'hui, nos pays sont indépen-

dants avec cette conséquence qu'ils doivent être régis par leur propre armature juridique nationale et selon leur environnement économique et social.

Au plan juridique, cette loi laisse apparaître quelques imperfections notamment :

La contradiction entretenue par les dispositions des articles 2, 5 alinéas 1 et 6, alinéa 2, relatives à la déclaration et à la capacité juridique des associations ;

Le caractère obligatoire du montant des cotisations des membres (article 6 alinéa 2).

L'absence de définition des associations étrangères, religieuses et politiques, etc...

Quelle a été la méthodologie utilisée pour élaborer ce document ?

Nous avons procédé à l'enquête sur le terrain à savoir, la visite de siège social des certaines associations religieuses.

Cette proposition de loi s'intéresse plus aux Eglises dites de réveil, aux nuisances sonores et moins aux associations de développement proprement dites.

Qu'est ce qui explique cela ?

Il convient de bien comprendre les dispositions de l'article 8 du texte de loi proposé sans oublier celles de l'article 4 du même texte.

En effet, aux termes de l'article 8, les associations régies par la présente loi, obéissent au régime de la déclaration ou au régime de l'autorisation.

Le régime de l'autorisation concerne les associations religieuses et étrangères. Les autres formes d'associations relèvent de la simple déclaration. Celles-ci sont soumises aux principes généraux applicables

aux contrats et aux obligations.

Il s'agit de bien comprendre ces dispositions pour mieux saisir la portée de ce texte mis à l'examen qui propose le cadre juridique du régime d'association à but non lucratif. Les associations de développement trouvent leur compte dans ces dispositions sauf pour celles qui apparaissent comme des sociétés commerciales qui relèvent

éviter de favoriser les organisations fantômes, cette question laisse au pouvoir réglementaire d'étudier le cas par cas surtout à l'égard des associations reconnues d'utilité publique tel traité au chapitre IV du texte proposé.

A quand le vote de la loi ?

La commission permanente compétente de l'assemblée nationale est saisie. Elle étudie le texte soumis



Séance de travail lors de la remise des contributions du PCPA Congo au Député Benoît BATI (les membres de la commission de la gauche vers la droite : Blanchard NGOUALA, Sylvie MFOUTOU BANGA et Félix BATANTOU -Bajeau-)

du droit des sociétés.

Les organisations de la société civile rencontrent des sérieux problèmes dans les exonérations au niveau des services publics. Pourquoi la question n'est pas abordée dans la proposition de loi ?

Cette question est délicate. A notre avis, elle tombe dans l'ordre réglementaire. Dans un monde où les associations se créent librement, le législateur ne peut pas mettre l'Etat, agent économique dans une situation de non gain.

L'Etat a besoin d'une ressource sûre pour son économie. En outre, pour

dans le cadre de la procédure législative. En conclusion, la proposition de loi relative aux associations à but non lucratif soumise à l'Assemblée nationale met en exergue la liberté de création et d'exercice de ces associations. Elle définit le régime juridique et les rapports avec la puissance publique. Elle donne en outre le contenu des associations dites politiques, religieuses et étrangères. En somme elle corrige les faiblesses de la loi Waldeck Rousseau du 1^{er} juillet 1901.

Propos recueillis par : Chrysostome Fortune FOUET

Les organisations de la société civile invitées à se rapprocher des pouvoirs publics pour travailler ensemble

Alphonse YOULASSANI, Chef de Service contrôle hydraulique au Ministère de l'hydraulique et de l'énergie ; Coordinateur du projet assainissement des villes de Pointe-Noire et Brazzaville invite la société civile à se faire connaître auprès de la direction générale de l'hydraulique pour, éventuellement, travailler ensemble. Il dresse, également, le bilan du projet qu'il coordonne à Pointe-Noire et Brazzaville.

La direction générale de l'hydraulique (DGH) a, entre autres, missions de collaborer avec les organisations de la société civile. Quelles sont les opportunités qu'elle offre à ces organisations ?

La direction générale de l'hydraulique offre de nombreuses opportunités de travailler avec la société civile.

Nous avons, actuellement, des problèmes, non seulement, sur le taux de desserte en eau potable mais, également, en assainissement. Les organisations non gouvernementales travaillent sur l'ensemble du territoire national, dans les douze départements du pays, dans les secteurs de l'eau et l'assainissement. Elles détiennent des données très importantes qu'on devrait capitaliser, puisqu'au niveau de la direction générale, nous en avons besoin. Ces données nous servent pour élaborer des synthèses, afin, d'évaluer l'évolution du pays en matière d'eau et d'assainissement. Certes, que, la DGH n'est vue, qu'à travers les actions de l'Etat, à partir de la politique nationale de l'eau. Pourtant elle devrait travailler avec d'autres partenaires telles les ONG. La société civile n'est pas connue, au niveau de la direction générale de l'hydraulique. Il faut qu'elle se fasse connaître auprès de cette institution en se rapprochant de ses services pour se faire enregistrer et engager le dialogue ou la collaboration. Ce n'est qu'à l'issue de cet enregistrement que nous saurons qu'il y a d'autres acteurs qui travaillent dans ces deux secteurs.

L'enregistrement à notre niveau, nous permet de répertorier les ONG dans les secteurs de l'eau et l'assainissement afin de nous épargner des tâtonnements dans la recherche d'informations ou dans le complément de celles-ci.

Les ONG sont une ressource importante, à notre niveau, au moment où notre direction générale connaît un déficit criard en ressources humaines.

En attendant, un éventuel renflouement de son personnel, la DGH doit

s'appuyer sur les organisations de la société civile œuvrant dans ses secteurs d'activité.

Qu'est-ce que ces organisations peuvent trouver à votre niveau, des subventions ?

Ce n'est peut-être pas des fonds mais la collaboration avec ces entités nous est nécessaire.

Tenez, nombre d'ONG travaillent sur le terrain sans être financées par l'Etat mais le sont soit par les bailleurs des fonds soit sur fonds propres. Tout ceci concourt à l'amélioration des conditions de vie de la population.

La création des synergies ne serait que la bienvenue.

Nous disons que la collaboration ne se limite pas au financement mais intègre les échanges d'informations entre partenaires.

C'est en cela que l'initiative des plateformes associatives membres du PCPA Congo, qui envisagent s'engager dans l'identification, l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques, trouve des atouts auprès de la direction générale de l'hydraulique. Ainsi sa plateforme « Eau et Assainissement »

qui a, déjà, engagé le dialogue avec notre direction générale devrait le poursuivre.

En quoi consiste le projet d'assainissement des villes de Pointe-Noire et de Brazzaville ?

Ce projet est l'aboutissement d'une revue du secteur de l'eau, organisée en février 2007, qui avait demandé de réhabiliter le système d'approvisionnement en eau potable des villes de Brazzaville et Pointe-Noire. En mars 2009, une table-ronde avait été organisée avec la participation de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque arabe de développement,

l'Union européenne, l'Agence française de développement, la coopération bilatérale et le gouvernement congolais.

En 2010 est intervenu le lancement du projet sur l'assainissement de Brazzaville et Pointe-Noire qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, des excréta ; et la réhabilitation et le renforcement du réseau de drainage des eaux pluviales de Pointe-Noire. Ce projet est cofinancé par la Banque africaine de développement, à travers le Fonds africain de développement et le gouvernement du Congo.

Ce projet comporte des travaux comme : l'implantation dans chacune des deux villes des stations de traitement de vidanges. Brazzaville

cer 12 Km du réseau de drainage des eaux pluviales de Pointe-Noire.

En même temps, pour les deux villes, il y avait à construire, au sein des ménages, près de 4820 latrines moyennant une somme de 70 000FCFA (106,71 euros) par ménage. Pour ce volet, le projet a reçu 2432 demandes et a construit 1430 latrines dans les deux villes.

A noter que le projet devrait réaliser aussi l'évaluation du programme national de lutte contre les maladies diarrhéiques.

Le projet a fourni du matériel d'entretien des ouvrages d'assainissement de la ville de Pointe-Noire : une pelle mécanique et un camion hydro-cureur. A ce jour, le projet tend vers sa fin puisqu'il se clôture en juin 2015. Toutes les activités que je viens de citer sont, presque, à la fin de leur mise en œuvre.

Et la participation des associations ?

Les associations ayant été informées se sont rapprochées du projet. Elles ont travaillé avec nous dans la construction des latrines auprès des ménages. Certaines d'entre-elles avaient maîtrisé le type d'ouvrage à construire qui sont des latrines ventilées à double fosse. Elles continuent à travailler avec nous.

Au sujet des latrines dans les ménages, le projet avait décidé de solliciter l'expérience des consultants. A Brazzaville, c'est EAA (Eau et Assainissement en Afrique), ex CREPA (ndlr : EAA est membre du PCPA Congo) qui avait été recruté et à Pointe-Noire, COMETE, un bureau d'étude tunisien. Les deux consultants étaient chargés de sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent au projet.

Les contrats de ces deux consultants étant arrivés à terme, il a été fait recours aux consultants individuels qui, pour la plus part, sont issus de ces deux organisations. Les nouveaux consultants sont des contrôleurs et animateurs sur le terrain.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI



Alphonse YOULASSANI et quelques membres de la plateforme Eau et Assainissement du PCPA, à la direction générale de l'hydraulique.

a deux stations : Makana et Lifoula. Pointe-Noire en a, aussi, deux : Vindoulou et Fouta. Dans le même projet, il y avait prévu la construction de 360 latrines publiques dans les écoles, marchés et centres de santé intégrés. Au final il y a eu 152 latrines à Brazzaville et 172 à Pointe-Noire, soit 324 latrines publiques construites. Le choix des écoles pour abriter les latrines a été fait par le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation. Concernant les marchés et les centres de santé intégrés, ce sont les Mairies qui s'en sont occupées.

Nous avons à réhabiliter ou renfor-